



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent quarante et unième session

Rome, 11-15 avril 2011

Rapport de la cent trente-huitième session du Comité financier
Rome, 21-25 mars 2011

Table des matières

	Paragraphes
INTRODUCTION	1-4
Suivi de la situation financière	
FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET DES ARRIÉRÉS	5-11
COMPTES VÉRIFIÉS – FAO 2008-2009	12-17
ÉVALUATION ACTUARIELLE 2010 DES OBLIGATIONS RELATIVES AU PERSONNEL	18-21
BARÈME DES CONTRIBUTIONS 2012-2013	22-24
Questions budgétaires	
RAPPORT DE SYNTHÈSE 2010 SUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS	25

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011	26 -27
MESURES VISANT À AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES DÉPENSES D'APPUI DE L'ORGANISATION	28-29
Planification des ressources financières et budgétaires	
PLAN À MOYEN TERME 2010-2013 (RÉVISÉ) ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-2013	30-39
Ressources humaines	
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION	40-44
LA FAO ET LE RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES – QUESTIONS LIÉES À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	45-47
Cadre des systèmes administratifs et informatiques	
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPROCHE ADOPTÉE POUR PASSER À LA VERSION R12 D'ORACLE ET METTRE EN ŒUVRE PARALLÈLEMENT LE PROJET CONCERNANT LES NORMES IPSAS	48-52
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION D'UN CADRE DE GESTION DES RISQUES DE L'ORGANISATION	53-54
MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE	55-58
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF À LA DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE	59-61
CRÉATION D'UN CENTRE DES SERVICES COMMUNS UNIQUE	62-66
Contrôle	
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	67-70
RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL POUR 2010	71-73
COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO – RAPPORT ANNUEL 2010 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL	74-75
POLITIQUE RELATIVE À LA COMMUNICATION DES RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE	76-78
POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES FONCTIONNAIRES QUI DÉNONCENT DES MANQUEMENTS	79-83

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER	84-85
---	-------

Autres questions

ÉVALUATION DES BUREAUX RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET RÉPONSE DE LA DIRECTION	86
PROJET DE MODIFICATION DE LA DISPOSITION 301.11.1 (COMITÉ DE RECOURS) DU STATUT DU PERSONNEL	87-88
CONDITIONS DE NOMINATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL	89-92
CONDITIONS DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	93-95
DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION	96

Annexe I

Barème des contributions 2012-2013

Annexe II

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011

Annexe III

Mandat et composition du Comité de l'éthique

Annexe IV

Documents pour information

**RAPPORT DE LA CENT TRENTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER
21-25 mars 2011**

INTRODUCTION

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport de sa cent trente-huitième session, tel qu'il figure ci-après.
2. Outre le Président, M. Yasser A. R. Sorour, ont assisté à la session les représentants suivants des Membres:
 - Mme Madeleine Baldwin (Australie)
 - M. Li Zhengdong (Chine)
 - M. Louis Charicauth (Gabon)
 - M. Shobhan K. Pattanayak (Inde)
 - S. E. M. Javad Shaks Tavakolian (République islamique d'Iran)
 - M. Claudio Miscia (Italie)
 - S. E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
 - M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
 - S. E. M. Guido J. Martinelli della Togna (Panama)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
 - M. Robert Sabiiti (Ouganda)
 - M. Christopher Hegadorn (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Baldwin avait été désignée en remplacement de Mme Sara Cowan en qualité de représentante de l'Australie à cette session;
 - M. Claudio Miscia avait été désigné en remplacement de M. Augusto Zodda en qualité de représentant de l'Italie à cette session;
 - Mme Cecile de Mauleon Medina avait été désignée pour remplacer S. E. M. Jorge E. Chen Charpentier pendant une partie de cette session;
 - M. Gerardo E. Vega Berrio avait été désigné pour remplacer S. E. M. Guido J. Martinelli della Togna pendant une partie de cette session;
 - M. Christopher Hegadorn a été désigné en remplacement de M. Michael Glover en qualité de représentant des États-Unis d'Amérique à cette session.
4. Des résumés des qualifications de Mme Baldwin, M. Miscia, Mme de Mauleon Medina et MM. Vega Berrio et Hegadorn figurent dans l'additif au présent rapport (CL 141/9 Add.1).

Suivi de la situation financière

**FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS
MISES EN RECOUVREMENT ET DES ARRIÉRÉS**

5. Le Comité a examiné le document FC 138/2, intitulé « Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés », qui résume la situation des contributions au Programme ordinaire au 31 décembre 2010, ainsi qu'un document de travail présentant un état actualisé des contributions au 16 mars 2011. Le Comité a par ailleurs été informé des faits marquants relatifs aux résultats non vérifiés des opérations de 2010 et à la situation financière de l'Organisation au début de la seconde année de l'exercice 2010-2011.
6. Le Comité a pris note de l'ampleur et de l'évolution à la hausse du déficit du Fonds général, qui s'élevait à 566 millions d'USD à la fin de l'année 2010, en raison principalement de

l'accumulation de dépenses non inscrites au budget découlant des obligations liées à l'assurance maladie du personnel après cessation de service. Le Comité a noté que les détails relatifs aux propositions de financement de ces obligations et du Fonds des indemnités de départ figuraient également dans les propositions de PTB 2012-2013, en vue de leur examen par le Comité et par le Conseil.

7. Le Comité a demandé des renseignements sur la stratégie applicable aux placements à long terme destinés à financer les obligations de dépenses après cessation de service. Le Secrétariat a fait rapport sur le rendement 2010 du portefeuille, qui est supérieur au rendement de référence, et a mentionné le Rapport sur les placements 2010 (document FC138/INF/2).

8. Au 31 décembre 2010, le solde des arriérés de contributions dus par les Membres pour 2009 et les années précédentes s'élevait à 14,4 millions d'USD et 1,7 million d'EUR respectivement, soit une nette amélioration par rapport à la clôture de l'exercice 2008-2009, et constituait en fait le niveau d'arriérés le plus bas depuis près de trois décennies. Le montant des arriérés dus à l'Organisation au 16 mars 2011 avait augmenté pour atteindre 31,3 millions d'USD et 12,9 millions d'EUR respectivement, en raison des contributions non réglées en 2010.

9. Le Comité a reconnu que seul un recouvrement ponctuel des contributions permettrait à la FAO de couvrir ses dépenses de fonctionnement sans puiser dans ses réserves statutaires ou recourir à des emprunts à l'extérieur, et a instamment demandé à tous les États Membres de l'Organisation de faire en sorte que les paiements soient effectués en temps et en heure.

10. Le Comité a noté que le Compte de réserve spécial avait été ramené à sa valeur en espèces au 31 décembre 2010 par virement direct des écarts (comptables) liés à la conversion d'EUR en USD générés par les opérations menées au titre du Programme ordinaire sur le Fonds général, comme convenu par le Comité financier à sa cent trente-cinquième session, en octobre 2010.

11. **Le Comité:**

- **a instamment prié tous les États Membres de verser ponctuellement leurs contributions ordinaires pour que la FAO puisse disposer des liquidités nécessaires pour son programme de travail, rappelant que les mesures visant à encourager le règlement rapide des contributions avaient été examinées dans de précédents rapports du Comité financier;**
- **a salué la nette amélioration de la trésorerie de l'Organisation, et en particulier la réduction significative des arriérés, à la fin de l'année 2010.**

COMPTES VÉRIFIÉS – FAO 2008-2009

12. Le Comité a été informé par le Commissaire aux comptes qu'outre la vérification des comptes habituelle, l'audit pour l'exercice 2010-2011 portait sur différents domaines thématiques des activités et opérations de l'Organisation, parmi lesquels: les activités de secours d'urgence et de relèvement; les opérations de trésorerie; les processus de gestion des ressources humaines; la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), y compris l'évaluation connexe des risques; et l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes effectuera également un certain nombre de vérifications des activités et du fonctionnement général des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'Organisation.

13. Le Comité a noté que le Commissaire aux comptes avait apprécié la coopération et le soutien du Directeur général et de son équipe pendant la vérification des comptes de l'exercice 2008-2009. Le Comité a accueilli favorablement la communication de l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes relative aux comptes 2008-2009 et s'est félicité de la qualité du rapport détaillé présenté. Le Comité a noté que ce rapport recensait une série de problèmes dans le domaine du contrôle administratif, et en particulier des faiblesses observées au cours de la vérification des bureaux décentralisés

14. En réponse à des questions et à des observations spécifiques du Comité, le Secrétariat a donné des précisions et a rappelé que des détails concernant la suite donnée à chaque recommandation du rapport détaillé seraient fournis dans un rapport intérimaire qui serait présenté à sa prochaine session ordinaire. De nouveaux rapports intérimaires seraient présentés aux sessions ultérieures.

15. Le Comité a répété l'importance de la présentation et de la mise à disposition en temps voulu des documents pertinents. Il a souligné que le cycle de communication des opinions relatives aux comptes vérifiés, des réponses de la Direction et de contrôle par le Comité financier devrait être aussi court que possible et a mis en garde contre de possibles retards.

16. Le Comité a déclaré attendre avec intérêt la réponse du Secrétariat concernant les recommandations du Commissaire aux comptes et la manière dont ces recommandations étaient mises en œuvre.

17. Le Comité, prenant acte des observations et éclaircissements fournis par le Commissaire aux comptes et le Secrétariat, **a recommandé au Conseil de présenter à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de l'exercice 2008-2009. Le Comité est donc convenu de présenter au Conseil le projet de résolution ci-après afin qu'il le transmette à la Conférence.**

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2008-2009

La Conférence,

- Ayant examiné le rapport de la cent quarante et unième session du Conseil,
- Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2008-09 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,
 - Adopte les comptes vérifiés.

ÉVALUATION ACTUARIELLE 2010 DES OBLIGATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

18. Le Comité a examiné le document FC 138/4 consacré aux résultats de l'évaluation annuelle réalisée par des actuaires externes ainsi qu'à la situation financière actuelle, à la comptabilisation et à l'amortissement des obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel au 31 décembre 2010. Il a noté que les obligations relatives au personnel s'élevaient au 31 décembre 2010 à 1 149,8 millions d'USD au total, y compris 982,6 millions d'USD pour l'assurance maladie après cessation de service et 60,8 millions d'USD pour le Fonds des indemnités de départ. Ce montant représentait une augmentation de l'ensemble des obligations relatives au personnel de 39 millions d'USD depuis l'évaluation actuarielle de 2009 (1 110,8 millions d'USD au 31 décembre 2009). Bien que la croissance des obligations se fût stabilisée, il demeurait un important déficit de financement.

19. Le Comité a pris note du grave déficit de financement de l'assurance maladie après cessation de service et du manque de ressources pour couvrir les obligations du Fonds pour les indemnités de départ au titre des services passés et a rappelé à cet égard que la FAO comptait parmi les premiers organismes des Nations Unies à s'attaquer à la question des dépenses liées aux prestations après cessation de service en enregistrant les montants correspondants dans les comptes officiels et en s'assurant d'un financement partiel sous la forme de contributions ordinaires supplémentaires versées par les Membres pour l'assurance maladie après cessation de service.

20. Le Comité a rappelé que le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies avait recommandé, lors de son examen des efforts entrepris par le système des Nations Unies pour financer l'assurance maladie après cessation de service, que « l'organe délibérant de chaque

institution [prévoit] un financement suffisant pour couvrir les charges ». Parallèlement, les membres du Comité ont rappelé l'appel du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en faveur de l'élaboration d'une approche à l'échelle du système des Nations Unies afin de financer les dépenses liées aux prestations après cessation de service, qui pourrait, selon eux, se faire jour à partir de 2012. Le Comité a rappelé que l'avis du Conseil selon lequel il était nécessaire de définir une stratégie à long terme crédible pour amortir intégralement les obligations et limiter l'augmentation du déficit global de l'Organisation.

21. **Le Comité:**

- **a pris note** des montants qui seraient nécessaires pour couvrir intégralement les obligations de l'assurance maladie après cessation de service et du Fonds pour les indemnités de départ, au titre des services passés, à l'horizon 2040 et à l'horizon 2025 respectivement, et décidé que dans l'immédiat il n'était pas financièrement nécessaire de prévoir un financement intégral dans le Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013;
- **a recommandé** au Conseil, compte tenu du climat économique mondial difficile, que l'Organisation continue à suivre l'approche précédemment approuvée par la Conférence consistant à prévoir un financement partiel de l'assurance maladie après cessation de service à hauteur de 14,1 millions d'USD;
- **a noté** que la croissance de la valeur totale des obligations au titre des prestations d'assurance maladie après cessation de service s'était stabilisée en raison de plusieurs améliorations apportées au calcul actuariel au cours de ces dernières années;
- **a encouragé** le Secrétariat à rechercher de nouvelles stratégies globales à long terme pour financer les obligations et à se pencher sur les mesures adoptées par d'autres organismes des Nations Unies.

BARÈME DES CONTRIBUTIONS 2012-2013

22. Le Comité a rappelé que depuis 1955, l'Organisation avait toujours suivi la pratique consistant à dériver directement son barème des contributions du barème des quotes-parts de l'ONU.

23. Le Comité a examiné et approuvé le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir Annexe I) tel qu'il figure dans le document FC 138/5.

24. Le Comité a transmis au Conseil le projet de résolution ci-après, relatif au barème des contributions de la FAO pour 2012-2013, pour adoption par la Conférence:

PROJET DE RÉOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Barème des contributions 2012-2013

La Conférence,

- **Ayant pris note** des recommandations formulées par le Conseil à sa cent quarante et unième session;
- **Confirmant** que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'ONU en l'adaptant pour tenir compte du fait que les Membres de la FAO ne sont pas tous Membres de l'ONU et vice-versa;
 - **Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2012-2013 devrait dériver directement du barème des quotes-parts des Nations Unies en vigueur en 2011;
 - **Adopte**, pour 2012 et 2013, le barème figurant à l'Annexe du présent rapport.

Questions budgétaires

RAPPORT DE SYNTHÈSE 2010 SUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS

25. Le Comité a accueilli favorablement le « Rapport de synthèse 2010 sur l'Examen à mi-parcours ». Il a pris note de l'état d'avancement du programme de travail, toutes sources de financement confondues, et des mesures d'atténuation prises en faveur des domaines d'activité nécessitant une attention. Il a rappelé que la présentation du rapport était un travail en cours visant à améliorer le rôle de supervision du Comité, et **il a demandé au Secrétariat:**

- **de prendre en considération les enseignements tirés du premier Examen à mi-parcours, de manière à améliorer la forme et le fond du prochain rapport de synthèse sur l'Examen à mi-parcours, et notamment les informations financières relatives aux dépenses par chapitre budgétaire;**
- **d'examiner et de prendre en considération les meilleures pratiques en vigueur dans d'autres organismes des Nations Unies concernant la présentation des rapports sur l'exécution, y compris le degré de détail des informations financières.**

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

26. Le Comité a examiné le « Rapport annuel sur l'exécution du budget 2010-2011 et sur les virements budgétaires au cours de l'exercice 2010-2011 » (voir Annexe II).

27. **Le Comité:**

- **a pris note des prévisions concernant l'exécution du Programme biennal en regard de l'ouverture de crédits nette de 1,0005 milliard d'USD approuvée par la Conférence, et du fait que les crédits ouverts (montant net) pour l'exercice 2010-2011 au titre des chapitres 1 à 14 (objectifs stratégiques et fonctionnels et programmes des représentants de la FAO) devraient être intégralement dépensés;**
- **a rappelé que, conformément à l'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant;**
- **a autorisé les virements prévus des chapitres 1, 2, 3, 5, 7, 13 et 14 vers les chapitres 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 comme indiqué à la colonne g) du tableau figurant à l'Annexe II, et a déclaré attendre avec intérêt un rapport actualisé à sa session d'octobre 2011.**

MESURES VISANT À AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES DÉPENSES D'APPUI DE L'ORGANISATION

28. Le Comité a accueilli favorablement les mesures définies comme susceptibles de réduire le déficit de recouvrement des coûts variables indirects entrant dans le champ d'application actuel de la politique des dépenses d'appui de la FAO. Il a également examiné les mesures, proposées dans le document, visant à améliorer le recouvrement de catégories de coûts précédemment exclues. Il a en outre pris note du risque financier accru associé aux déficits et aux pertes dus aux projets financés par des fonds fiduciaires, phénomène lié à l'accroissement du volume des contributions volontaires.

29. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité:**

- **a encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre des mesures entrant dans le champ d'application actuel de la politique des dépenses d'appui de la FAO;**

- **s'est réjoui à l'avance de pouvoir examiner de manière plus approfondie, à sa session d'octobre 2011, les propositions visant à améliorer le recouvrement de catégories de coûts précédemment exclues;**
- **a demandé au Secrétariat de poursuivre assidûment les consultations à l'échelle du système des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires en matière de ressources lors de l'élaboration ultérieure de ces propositions;**
- **a dit attendre avec intérêt de pouvoir examiner, lors d'une session future, les propositions visant à atténuer le risque associé aux déficits et aux pertes afférents aux projets financés par des fonds fiduciaires.**

Planification des ressources financières et budgétaires

PLAN À MOYEN TERME 2010-2013 (RÉVISÉ) ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-2013

30. Le Comité s'est penché sur un examen technique des propositions du Programme de travail et budget 2012-2013 relevant de son mandat. Il a en particulier débattu de la présentation intégrée des ressources, de la mise en œuvre du PAI, de la proposition relative à un Centre des services communs unique, des économies et gains d'efficacité, des augmentations de coût prévues, des cadres de résultats des objectifs fonctionnels et des chapitres Dépenses d'équipement et Dépenses de sécurité. Il a également examiné les éléments de nature à améliorer la santé financière, la trésorerie et les réserves de la FAO.

31. Le Comité a pris connaissance des informations figurant dans le document et il a indiqué qu'il attendait avec intérêt une présentation plus claire des informations financières grâce au nouveau cadre de planification axé sur les résultats que l'Organisation mettait en place. À cet égard, le Comité a demandé des éclaircissements sur divers aspects des objectifs fonctionnels, notamment les changements proposés des allocations de ressources.

32. Dans son examen des propositions, le Comité a réfléchi sur la nécessité d'une discipline budgétaire et de l'importance qu'il y avait à examiner le montant du budget mis en recouvrement dans son intégralité.

33. Des éclaircissements ont été donnés au Comité sur les raisons pour lesquelles il convient de distinguer, dans les calculs des augmentations de coût, la biennialisation et les facteurs liés à l'inflation. Conscient que les coûts de personnel représentaient les trois quarts des augmentations de coûts, le Comité a tenu un débat audiovisuel de 30 minutes avec plusieurs membres de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à New York et a résumé ses délibérations relatives aux montants des traitements des agents des services généraux à Rome qui lui ont été communiqués à sa cent trente-septième session, ainsi que les débats les plus récents sur cette question tenus au sein d'une autre institution dont le siège est à Rome. Le Comité a demandé des renseignements au sujet de l'examen en cours de la méthodologie relative aux traitements des agents des services généraux pour les villes sièges, en particulier le facteur de pondération approprié à appliquer pour la fonction publique locale de référence dans le cadre de la méthodologie proposée afin de donner effet à une résolution de l'Assemblée générale qui demande à la CFPI de prendre davantage en considération la fonction publique locale de référence, en tenant compte du fait que les Nations Unies sont elles-mêmes employeur de la fonction publique. Le Comité a également demandé des renseignements au sujet des dates de la prochaine enquête sur les traitements des services généraux pour Rome, menée conformément à une nouvelle méthodologie, et visant à déterminer les conditions les plus favorables en vigueur, et a été informé par les membres de la CFPI que la Commission prévoyait que l'enquête sur les salaires pour les agents des services généraux à Rome serait menée au début de 2012, sous réserve d'une consultation des institutions dont le siège est à Rome et des représentants des organismes

du personnel de ces institutions. Certains aspects d'éventuels systèmes de gestion de la performance ont aussi été brièvement abordés avec les membres de la CFPI.

34. Le Comité s'est félicité de ce que le Secrétariat s'efforçait en permanence d'obtenir des gains d'efficience. Il a également apprécié le fait que les chiffres proposés d'économies figurant dans le PAI étaient plus élevés que ceux qui avaient été indiqués précédemment. En ce qui concerne la proposition d'économies découlant de la création d'un Centre de services communs unique, certains Membres du Comité étaient favorables à la proposition, contrairement à d'autres.

35. **Le Comité:**

- **a demandé instamment au Secrétariat d'améliorer la structure et la présentation du budget axé sur les résultats;**
- **a demandé instamment à la fois au Secrétariat et aux Membres de l'Organisation de maintenir les mesures de nature à dégager des économies, en particulier en ce qui concerne les voyages des Membres;**
- **a réaffirmé qu'il soutenait l'intégration du PAI dans les contributions mises en recouvrement au titre du PTB et a accepté sur le plan des principes les aspects financiers de la mise en œuvre du PAI, notant que les aspects financiers du PAI seraient réexaminés dans le contexte du montant de financement convenu pour l'ensemble du PTB;**
- **a rappelé la décision de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier visant à recommander le relèvement du niveau du budget de l'Évaluation à hauteur de 0,7 pour cent du budget ordinaire;**
- **a demandé au Secrétariat de fournir un complément d'informations au Conseil sur les augmentations de coûts attendues, en particulier les facteurs liés à l'inflation et la ventilation des biens et services afin de faciliter un examen plus détaillé des chiffres des augmentations de coûts présentés dans le PTB 2012-2013;**
- **a demandé au Secrétariat de communiquer toute modification significative des hypothèses et estimations d'augmentation des coûts avant la Conférence qui se tiendra en juin 2011;**
- **a demandé au Secrétariat de fournir un complément d'informations au Conseil sur les coûts et les activités proposées dans le cadre de l'objectif fonctionnel X, en particulier le résultat de l'Organisation X04;**
- **a accepté les propositions faites au titre des chapitres sur les dépenses d'équipement (IPSAS [y compris le système de comptabilité de terrain]/passage à la version 12 d'Oracle – voir paragraphes 48 à 52) et sur les dépenses de sécurité;**
- **a souligné que ses recommandations relatives à diverses propositions faites par la Direction dans le PTB 2012-2013 feraient l'objet de négociations dans leur intégralité dans le cadre de l'ouverture de crédits nette.**

36. Le Comité a examiné les propositions visant à améliorer la santé financière, la trésorerie et les réserves de la FAO. Il a noté que la proposition visant à stabiliser le déficit du Fonds général nécessitait un financement supplémentaire de 36,9 millions d'USD par exercice biennal pour faire face à l'obligation relative à l'Assurance maladie après cessation de service et de 10,5 millions d'USD pour le Fonds des indemnités de départ afin de financer l'intégralité de ces obligations pour les années cibles 2040 et 2025, respectivement. En outre, le Comité a pris note des propositions de reconstitution ponctuelle du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial qui servirait à constituer des réserves appropriées permettant d'éviter de nouvelles pénuries de trésorerie pendant l'exécution du PTB par l'Organisation.

37. Le Comité a reconnu la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la situation financière de l'Organisation, mais il ne semblait pas pour l'instant possible de prendre une décision dans ce domaine étant donné le climat économique actuel. En même temps, le Comité a reconnu la nécessité de continuer à fournir des évaluations supplémentaires pour l'Assurance maladie après cessation de service (voir paragraphe 21).

38. Le Comité a noté l'amélioration significative du versement des contributions au budget ordinaire en 2010, due au règlement ponctuel des Membres et à la régularisation de diverses situations d'arriérés. Le Comité a estimé que la reconstitution des réserves de l'Organisation, si elle était souhaitable à long terme, pouvait néanmoins être reportée à des exercices futurs.

39. **Le Comité:**

- **a renvoyé toute décision relative aux propositions de financement supplémentaire visant à améliorer la situation financière aux futurs exercices biennaux;**
- **a pris note des montants nécessaires pour financer intégralement les obligations relatives à l'Assurance maladie après cessation de service et au Fonds des indemnités de départ pour les années cibles 2040 et 2025, respectivement, et a encouragé le Secrétariat à chercher de nouvelles stratégies globales à long terme pour financer ces obligations et à étudier les mesures adoptées par d'autres organismes du système des Nations Unies (voir paragraphes 18 à 21).**

Ressources humaines

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION

40. Le Comité a examiné le rapport intérimaire sur la mise en œuvre des initiatives incluses dans le Cadre stratégique et Plan d'action de la gestion des ressources humaines, qui est fourni en annexe au document FC 138/9. Il a reçu un complément d'informations sur un certain nombre d'initiatives exposées dans le document, en particulier le Programme de mobilité, le Programme des jeunes cadres, le programme pilote d'École virtuelle, le Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS), les mesures destinées à réduire les délais de recrutement et les efforts visant à assurer une représentation plus équitable sur le plan géographique et sur celui de la parité hommes-femmes des fonctionnaires et des ressources humaines hors personnel.

41. Le Comité a souligné qu'il importait de tenir compte des compétences dans les décisions de recrutement, tout en insistant sur la nécessité d'attirer des candidats appartenant à certains groupes tels que les ressortissants des pays non représentés ou sous-représentés et d'intégrer davantage de femmes et de jeunes au sein du personnel du cadre organique, l'objectif étant de rééquilibrer la composition de l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le Comité a également demandé l'application de mesures visant à réduire les délais de recrutement et à poursuivre la planification active des remplacements pour les postes à responsabilités vacants.

42. Le Comité s'est rangé aux arguments en faveur de l'exécution du programme pilote d'École virtuelle en trois langues (anglais, espagnol et français) dans un souci à la fois de rapidité de mise en œuvre et d'économie, mais a demandé qu'à la suite de l'examen de cette expérience soient proposés des modules dans d'autres langues de la FAO.

43. Le Comité a examiné divers aspects relatifs au programme de mobilité en place, fondé sur le volontariat, ainsi que la politique de mobilité élaborée actuellement par une équipe spéciale chargée de la question, et estimé que le programme devrait reposer sur un modèle ayant un caractère obligatoire plus marqué. En particulier, le comité a pris note de la nécessité d'offrir des possibilités de détachement au titre de la mobilité aux membres du personnel de toutes les régions.

44. **Le Comité:**

- **a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives figurant dans le Cadre stratégique et Plan d'action de la gestion des ressources humaines;**
- **a pris acte des efforts consentis pour effectuer un vaste éventail d'activités relevant des différents domaines de la gestion des ressources humaines dans le but d'amener**

la fonction RH à jouer davantage un rôle de partenaire stratégique dans la gestion de l'Organisation;

- **a demandé** que des données qualitatives et quantitatives continuent d'être régulièrement fournies au Comité, notamment concernant les initiatives susmentionnées qui ont été examinées en détail.

LA FAO ET LE RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES – QUESTIONS LIÉES À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

45. Lors de l'examen du rapport annuel sur les décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les conditions d'emploi du personnel du cadre organique et des catégories supérieures ainsi que du personnel des services généraux, le Comité a pris note des décisions approuvées à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et de leurs incidences financières pour la FAO.

46. Le Comité a noté que les incidences financières des décisions avaient été prévues et qu'elles étaient prises en compte dans le Programme de travail et budget (PTB) actuel. Sur ce point, le Comité a également été informé que les recommandations et décisions de l'Assemblée générale liées aux conditions d'emploi avaient force obligatoire pour l'Organisation, conformément à l'accord conclu avec la Commission de la fonction publique internationale.

47. **Le Comité:**

- **a accepté** les incidences financières qui résultent, pour l'Organisation, des recommandations et décisions relatives aux conditions d'emploi approuvées à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir le document FC 138/10).

Cadre des systèmes administratifs et informatiques

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPROCHE ADOPTÉE POUR PASSER À LA VERSION R12 D'ORACLE ET METTRE EN ŒUVRE PARALLÈLEMENT LE PROJET CONCERNANT LES NORMES IPSAS

48. Le Comité a pris note des renseignements supplémentaires concernant le champ d'application, le calendrier et les coûts de l'approche synergique ainsi que des comparaisons menées avec les projets d'autres organismes des Nations Unies, informations qui lui ont été présentées en réponse à la demande qu'il avait formulée à sa cent trente-septième session.

49. Le Comité a été informé que le programme était actuellement axé sur les activités nécessaires pour introduire les fonctionnalités de comptabilité conformes aux normes IPSAS, remplacer le système de comptabilité de terrain et passer à la version 12 d'Oracle (R12). L'élargissement du champ d'application actuel du programme serait envisagé en fonction du rythme auquel l'Organisation assimilerait le changement et la complexité accrue des nouveaux systèmes sans augmenter exagérément le risque de compromettre la réalisation d'ici à la date prévue en 2012 des trois grands objectifs susmentionnés, compte dûment tenu des questions d'optimisation de l'utilisation des ressources.

50. Le Comité a examiné la ventilation détaillée des ressources prévues pour chaque activité et les précisions supplémentaires apportées par le Secrétariat sur les différents éléments de coût. Il a noté que le coût et le calendrier des projets d'autres organismes des Nations Unies ne pouvaient être comparés qu'à grands traits, dans la mesure où ces projets dépendaient de l'ampleur des changements requis ou encore du volume et de la complexité des activités envisagées.

51. Le Comité a pris acte que l'un des principaux avantages de l'approche synergique était de réduire globalement l'effort nécessaire aux divers stades de la mise en œuvre du programme en

termes de sollicitation des différentes unités fonctionnelles mais aussi dans des domaines tels que la mise au point, les essais, la communication et la formation, en comparaison de l'effort qu'il aurait fallu fournir si les projets avaient été gérés séparément.

52. Sur la base de l'examen des informations fournies, le Comité:

- **a pris acte des estimations de coûts présentées et a noté qu'elles étaient prises en compte dans les propositions de dépenses d'équipement du PTB 2012-2013;**
- **a engagé le Secrétariat à rechercher d'autres possibilités d'obtenir un meilleur rapport coût/efficacité et des moyens d'optimiser l'utilisation des ressources du Programme;**
- **a approuvé le rang de priorité élevé accordé à l'approche consistant à mener en synergie le projet de passage à la version 12 d'Oracle et le projet de déploiement des normes IPSAS, dans les propositions du PTB 2012-2013;**
- **a demandé au Secrétariat de fournir des rapports intérimaires sur la mise en œuvre de l'approche synergique lors de ses futures sessions.**

RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'ADOPTION D'UN CADRE DE GESTION DES RISQUES DE L'ORGANISATION

53. Le Comité financier a pris note des progrès réalisés en vue de l'adoption d'un cadre de gestion des risques pour la FAO, intégré au processus de gestion axé sur les résultats de l'Organisation. Il a noté avec satisfaction que ce cadre couvrirait tous les risques (stratégiques, financiers, personnels et opérationnels) associés à la réalisation des objectifs de la FAO. Il s'est félicité de l'approche progressive adoptée pour la mise en place du cadre de gestion, et a noté avec satisfaction que plusieurs exercices pilotes étaient prévus afin de tester ce cadre dans les cinq principaux domaines dans lesquels il serait appliqué.

54. Le Comité:

- **a déclaré attendre avec intérêt de prendre connaissance:**
 - **d'un rapport sur la mise en place d'un plan d'institutionnalisation de la gestion des risques de l'Organisation au sein de la FAO;**
 - **du modèle proposé pour les rapports à soumettre aux organes directeurs.**

MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ DE L'éthique

55. Le Comité a examiné les documents portant les cotes FC 138/13 (« Mandat et composition du Comité de l'éthique ») et FC 138/13 Add 1 (extrait du Rapport de la quatre-vingt-douzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) en mars 2011). Il a fait remarquer que les propositions relatives à l'établissement du Comité de l'éthique, approuvé par la Conférence en 2008 dans le cadre du PAI, étaient à l'étude depuis deux ans. Il a également noté que, consécutivement aux orientations qu'il avait données à sa session d'octobre 2010, le Secrétariat avait soumis des propositions révisées au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et au Comité financier à leurs sessions de mars 2011.

56. Le Comité a noté qu'à la suite d'une vaste consultation régionale, le CQCJ, à sa session de mars 2011, avait approuvé la proposition selon laquelle le Comité de l'éthique serait établi pour une période de quatre ans, à compter de janvier 2012. Pendant toute cette période, le CQCJ, le Comité financier et le Conseil suivraient de près les travaux du Comité afin de déterminer, à l'issue de la période de quatre ans, s'il y avait lieu de l'instituer à titre permanent ou de convenir de changements à apporter à son mode de fonctionnement. Le nombre de membres externes devrait être ramené de quatre à trois, celui de membres internes, à deux, et la durée de leur mandat, à deux ans. Le CQCJ a par ailleurs approuvé une proposition tendant à ce que les membres extérieurs soient nommés, sous réserve de l'approbation du Conseil à sa session d'octobre 2011, sur recommandation du CQCJ et du Comité financier.

57. Le Comité a salué les résultats des efforts déployés par les membres et par le Secrétariat pour mettre en œuvre la proposition dans le cadre de la matrice d'actions du PAI relatives à l'éthique.

58. **Le Comité:**

- **a approuvé, avec une modification mineure, la version révisée du mandat et de la composition du Comité de l'éthique examinée par le CQCJ, qui figure à l'Annexe II du présent rapport, y compris la proposition consistant à établir le Comité de l'éthique pour une période de quatre ans à compter de janvier 2012;**
- **est convenu que les membres extérieurs seraient nommés, sous réserve de l'approbation du Conseil, sur recommandation du Comité financier et du CQCJ, à leur session ordinaire de l'automne 2011.**

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF À LA DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE

59. Le Comité a examiné le document FC 138/14, qui fournit l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme relatif à la déclaration de situation financière. Il a noté qu'un groupe de travail, aidé du consultant externe Ernst & Young, avait été créé pour exécuter ce programme et, qu'à ce titre, le Groupe de travail avait passé en revue des programmes similaires adoptés par d'autres organisations. Le Comité a noté que, de mars à mai 2011, le groupe de travail entendait s'employer à: a) élaborer une approche commune pour l'examen des déclarations; b) concevoir du matériel de formation et conduire des activités et séminaires de formation; c) mettre en œuvre un plan de communication; et d) lancer la phase pilote à la fin du mois de mai 2011, avec la participation d'un nombre limité de membres du personnel.

60. Le Comité a été informé que l'un des éléments importants de la phase pilote était l'élaboration d'un questionnaire et d'un guide d'utilisation, et notamment d'une foire aux questions, et que la rédaction de ces documents était en voie de finalisation. On lui a aussi indiqué que la Direction ferait en sorte que le programme soit entièrement opérationnel d'ici à décembre 2011.

61. **Le Comité:**

- **a accueilli avec intérêt les informations sur l'état d'avancement du programme de la FAO relatif à la déclaration de situation financière et s'est félicité que la Direction se soit engagée à assurer la mise en œuvre de celui-ci;**
- **a demandé instamment que l'on porte toute l'attention voulue aux risques potentiels de façon à éviter des retards dans l'exécution du programme;**
- **a noté que des organisations similaires appliquaient des programmes comparables, et a invité instamment la Direction à prendre des mesures énergiques pour faire en sorte que le programme de la FAO relatif à la déclaration de situation financière soit mis en place d'ici à janvier 2012;**
- **est convenu que les documents relatifs au programme devaient être traduits dans les langues de l'Organisation aussi bien pour la phase pilote que pour le lancement final.**

CRÉATION D'UN CENTRE DES SERVICES COMMUNS UNIQUE

62. Le Comité a débattu de l'examen approfondi du Centre des services communs, réalisé pour donner suite à la demande formulée par le Conseil à sa cent quarantième session. Il s'est dit conscient que les recommandations établies par les conférences régionales de 2010 différaient d'une région à l'autre, mais a estimé qu'elles avaient de manière générale été prises en compte dans le rapport.

63. Le comité a pris note de l'analyse contenue dans le rapport, et a retenu en particulier que la suppression des pôles de Bangkok et de Santiago et l'établissement d'un Centre unique des

services communs à Budapest permettraient de réaliser une économie de 1 940 000 USD par exercice biennal. Il a également pris note du fait que la proposition de création d'un Centre unique figurait déjà dans le PTB 2012-2013 et que les économies projetées y étaient mentionnées comme des gains d'efficacité.

64. Le Comité a apprécié le complément d'information relatif à la faisabilité technique de la proposition fourni par le rapport et au cours de la réunion avec le Secrétariat. Il s'est dit conscient que 85 pour cent du personnel de la FAO était déjà desservi par le Centre de Budapest, étant donné la suppression, à partir de 2008, des centres de Rome, du Caire et d'Accra; cette suppression a permis de réaliser des économies de plus de 10 millions d'USD au cours du premier exercice biennal de fonctionnement.

65. Certains membres du Comité ont déclaré ne pas être en mesure d'approuver la proposition, en raison, d'une part, de certaines conclusions du rapport selon lesquelles une enquête réalisée en 2009 aurait établi que les services fournis par les pôles de Bangkok et de Santiago seraient de meilleure qualité, et d'autre part, des économies relativement faibles associées à la proposition.

66. **Le Comité:**

- **s'est félicité que l'examen approfondi relatif au Centre des services communs ait été réalisé;**
- **a recommandé que deux propositions soient présentées au Conseil:**
 - **1) le regroupement des pôles en un seul Centre situé à Budapest, comme détaillé dans le rapport de la Direction;**
 - **2) le maintien du statu quo, à savoir deux pôles, l'un à Santiago et l'autre à Bangkok, en plus du Centre de Budapest.**

Contrôle

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

67. Le Comité a examiné la question d'une prorogation pour une période de deux ans du mandat du commissaire aux comptes de l'Organisation, après que le commissaire aux comptes en fonction, la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, l'eût informé de son souhait de voir son mandat renouvelé.

68. Il a rappelé que le Conseil, à sa cent trente-deuxième session, avait nommé la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines commissaire aux comptes de l'Organisation pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008, sur la base des dispositions applicables du Règlement financier et d'un appel d'offres communiqué aux Membres de la FAO en 2006. Le Comité a également noté que le mandat du commissaire aux comptes prévoyait une possibilité de prorogation pour une période de deux ans à compter de la fin du mandat actuel prévue au 31 décembre 2011, sans nécessité de procéder à un nouvel appel d'offres.

69. Le commissaire aux comptes en fonction a informé le Comité qu'il s'engageait, si son mandat était prolongé, à mener à bien toutes ses activités de vérification, y compris toutes les autres activités nécessaires, dans le strict respect des conditions financières du mandat d'origine et sans coût supplémentaire pour l'Organisation.

70. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de lui soumettre les rapports de vérification des comptes sans retard à l'avenir et a approuvé le projet de résolution ci-après en vue de sa transmission au Conseil:

PROJET DE RÉSOLUTION DU CONSEIL

Prorogation du mandat du Commissaire aux comptes

Le Conseil,

- **Notant** que le mandat du commissaire aux comptes de la FAO s'achève à la fin de l'année 2011 et que le Comité financier recommande que la Commission de vérification des comptes des Philippines soit maintenue dans cette fonction pour une durée de deux années supplémentaires;
- **Rappelant** les instructions fournies par le Comité financier, à sa cent vingt-deuxième session, au sujet des limitations du mandat de commissaire aux comptes¹;
- **Réaffirmant** l'importance du principe de la rotation s'agissant de la nomination du commissaire aux comptes;
 - **Décide** de nommer la Commission de vérification des comptes des Philippines commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de deux années supplémentaires, à partir de 2012.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL POUR 2010

71. Le Comité a remercié l'Inspecteur général de lui avoir présenté un rapport complet pour l'année 2010.

72. Il a examiné un certain nombre de questions clés présentées dans le rapport, en particulier: les contrôles internes dans le réseau décentralisé, la structure de gouvernance des technologies de l'information et de la gestion des connaissances de la FAO et l'administration de la sécurité d'Oracle, la mise en œuvre du PAI et l'évaluation des risques, l'amélioration des procédures d'achat, l'élaboration d'un Manuel administratif compilé, le suivi par la Direction de la mise en œuvre des recommandations de la vérification et le recrutement dans des délais raisonnables de candidats aux derniers postes vacants au sein du Bureau de l'Inspecteur général.

73. **Le Comité:**

- **a pris note du Rapport d'activité annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour 2010 et des questions présentées par l'Inspecteur général;**
- **a salué les travaux du Bureau de l'Inspecteur général destinés à favoriser la gestion de risques clés de l'Organisation, y compris ceux liés à la décentralisation et aux « lacunes importantes dans le contrôle de la gestion du processus de réforme » et s'est félicité de la réponse de la Direction à cet égard;**
- **a demandé des mises à jour, à ses prochaines sessions, sur les progrès réalisés par la Direction en ce qui concerne le traitement des questions demandant une attention particulière signalées dans le rapport.**

COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO – RAPPORT ANNUEL 2010 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

74. Le Comité a remercié le président du Comité de vérification des avis donnés dans son rapport annuel et a examiné les questions qui y étaient présentées.

75. **Le Comité:**

- **a pris note du Rapport annuel du Comité de vérification;**
- **a encouragé la Direction à poursuivre ses efforts en matière de gestion des risques de l'Organisation et de mise en œuvre des précédentes recommandations résultant de la vérification interne;**

¹ Document CL 135/7, paragraphes 53-55.

- **a encouragé le Comité de vérification à assurer une coordination adéquate avec le Commissaire aux comptes.**

Politique relative à la cOMMUNICATION DES RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE

76. Le Comité a examiné la proposition de politique concernant la communication des rapports du Bureau de l'Inspecteur général, qui sera reflétée dans un amendement à apporter à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général (nouvelle section D de la Charte).

77. Le Comité a pris note que cette proposition s'appliquerait aux rapports de vérification et aux rapports sur les enseignements tirés des enquêtes une fois publiés dans leur forme définitive, qui seraient consultables sur demande, mais qu'elle ne s'appliquerait pas aux rapports d'enquête. En outre, la proposition s'appliquerait uniquement aux rapports publiés au moment de l'approbation de la politique par le Conseil ou après. Le Comité a examiné ces questions à la lumière des débats et conclusions arrêtées sur cette question au sein du CQCJ à sa quatre-vingt-douzième session ainsi que des informations et explications complémentaires fournies par le Secrétariat.

78. **Le Comité:**

- **a approuvé la politique proposée, étant entendu que celle-ci serait réexaminée en 2012.**

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES FONCTIONNAIRES QUI DÉNONCENT DES MANQUEMENTS

79. Le Comité s'est félicité qu'une politique en matière de protection des employés qui dénoncent des manquements soit en cours d'élaboration et il a relevé que cette politique était importante pour l'Organisation.

80. Le Comité a examiné la politique approuvée par le Directeur général en décembre 2010 et communiquée au personnel par la voie de la circulaire administrative n° 2011/05 du 9 février 2011. Le Comité s'est par ailleurs penché sur les résultats des travaux de la quatre-vingt-douzième session du CQCJ sur cette question. Il a pris note des explications du Secrétariat, selon lesquelles cette politique rassemblait les dispositions en matière de protection des fonctionnaires dénonçant des manquements déjà présentes dans plusieurs autres documents de l'Organisation et était basée sur la politique déjà en vigueur au Secrétariat des Nations Unies.

81. Le Comité a été informé que la Direction jugeait important que la politique soit diffusée dès que possible sous une forme rassemblant toutes ces dispositions. Le Comité a estimé qu'une révision plus rationnelle aurait pu être communiquée avant que la politique soit rédigée sous forme définitive et communiquée au personnel.

82. Le Comité a pris acte de la proposition du Secrétariat de réexaminer la politique fin 2011 en prenant en compte l'expérience acquise en matière de mise en œuvre et suggéré que, à cette occasion, il serait possible de procéder à des ajustements, si nécessaire.

83. **Le Comité:**

- **a noté que la politique en matière de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements avait été publiée dans la circulaire administrative n° 2011/05;**
- **a noté en outre que cette politique serait réexaminée à la fin de l'année 2011 et que le Comité pourrait alors formuler des recommandations avant qu'elle soit réactualisée.**

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficience du Comité financier

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER

84. Le Comité a félicité le Secrétariat du travail accompli dans l'élaboration des nombreux documents présentés à la session. Il a rappelé qu'il importait que tous les documents soient adressés aux membres, dans toutes les langues et avec un même niveau de qualité, deux semaines avant chaque session.

85. Devant le nombre exceptionnellement élevé de points prévus à l'ordre du jour de la cent trente-huitième session, le Comité a décidé de réfléchir à des mesures qui permettraient de limiter le programme des sessions futures, notamment: augmenter le nombre de consultations informelles entre les membres et avec le Secrétariat; permettre que davantage de points soient soumis pour information uniquement; et mieux organiser la présentation des points à examiner tout au long de chaque cycle biennal, dans le cadre de son programme de travail pluriannuel.

Autres questions

ÉVALUATION DES BUREAUX RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET RÉPONSE DE LA DIRECTION

86. Le Comité a reçu des exposés liminaires sur l'évaluation et sur la réponse correspondante de la Direction. Toutefois, n'ayant pas eu le temps de procéder à un examen approfondi, il est convenu de reporter les débats sur ce point à sa prochaine session.

PROJET DE MODIFICATION DE LA DISPOSITION 301.11.1 (COMITÉ DE RECOURS) DU STATUT DU PERSONNEL

87. Le Comité a pris note de l'accord conclu entre la FAO et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) permettant à ce dernier de faire appel aux services du Comité de recours et a, à cet égard, examiné les propositions de modification de la disposition 301.11.1 du Statut du personnel; ces modifications visent, entre autres, à assurer une représentation appropriée du personnel de l'ICCROM au sein du Comité de recours.

88. **Le Comité:**

- **A approuvé les modifications proposées, consistant à porter de cinq à six le nombre de suppléants du Comité de recours (à la fois ceux nommés par le Directeur général et ceux élus par le personnel) et d'utiliser dans le texte de la disposition 301.11.1 un langage plus neutre, comme précisé à l'annexe du document FC 138/23; il est entendu que la totalité des coûts de la mise en œuvre de cet accord seront pris en charge par l'ICCROM.**

CONDITIONS DE NOMINATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL

89. Le Comité a pris note du document qui lui était soumis sur les conditions de nomination du Président indépendant du Conseil. Après avoir examiné le projet de résolution posant le cadre de conditions régissant cette nomination, le Comité a constaté que la résolution proposée était complète et conforme aux orientations données par le Conseil à sa cent trente-neuvième session,

en mai 2010. Il a également estimé que les dispositions qui y figuraient étaient fondées sur les conditions existantes de nomination.

90. Le Comité a été informé que les dispositions énoncées aux sous-paragraphes 4 f), g), h) et i) du projet de résolution relative à la nomination du Président indépendant du Conseil, qui figure à l'Annexe 1 du document portant la cote FC 138/24, étaient conformes à la pratique actuelle et qu'elles n'impliquaient pas d'allocation budgétaire supplémentaire.

91. Le Comité a examiné les données comparatives communiquées dans le document FC 138/24 sur les conditions relatives aux postes homologues dans d'autres organisations internationales et il a débattu abondamment du montant des indemnités annuelles en prenant en compte les particularités de la fonction de Président indépendant du Conseil à la FAO, comme prescrit par le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (action 2.34) et les résolutions 9/2009 et 17/2009 de la Conférence.

92. Après avoir examiné les propositions d'ajustements à apporter aux conditions de service et des questions connexes, **le Comité:**

- **a approuvé le projet de résolution relatif à la nomination du Président indépendant du Conseil, tel qu'il figure à l'Annexe 1 du document FC 138/24;**
- **a recommandé que le projet de résolution soit présenté au Conseil à sa cent quarante et unième session en avril 2011, pour examen et pour décision sur les recommandations du Comité visant à maintenir le montant actuel des indemnités annuelles;**
- **a recommandé en outre que soit envisagé l'établissement d'un mécanisme d'ajustement qui permette au Bureau de la Conférence de réviser tous les deux ans le montant de l'indemnité annuelle.**

CONDITIONS DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

93. Le Comité a accueilli favorablement les informations fournies dans le document intitulé « Conditions de nomination du Directeur général » (FC 138/25), lequel avait été rédigé à la demande du Conseil à sa cent quarantième session en novembre-décembre 2010. Le Comité a noté que le document avait été examiné par le CQCJ, et devait l'être par le Conseil, à sa cent quarante-et-unième session, en avril 2011.

94. Le Comité a pris dûment note des dispositions du paragraphe 4 de l'article XXXVII du Règlement général de l'Organisation, qui définissent les pouvoirs du Bureau et de la Conférence concernant les conditions générales d'emploi du Directeur général.

95. **Le Comité:**

- **a noté que des renseignements d'ordre général, notamment des informations relatives aux pratiques en vigueur au sein des organismes des Nations Unies qui ont leur siège à Rome, seraient réunis à l'intention du Bureau de la Conférence pour qu'il puisse déterminer les conditions de service du Directeur général qui sera élu par la Conférence en juin 2011;**
- **a souligné qu'il fallait veiller à la clarté concernant toutes les dispositions et notamment celles relatives à la location par l'Organisation d'un logement approprié mis à disposition du Directeur général pour qu'il en fasse sa résidence officielle;**
- **est convenu que le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies » (JIU/REP/2009/8), dont les recommandations avaient été acceptées par le Conseil des chefs de secrétariat et le Directeur général, fournissait des indications utiles pour déterminer les conditions de nomination du Directeur général devant être élu par la Conférence en juin 2011.**

DATE ET LIEU DE LA CENT trente-NEUVIÈME SESSION

96. Le Comité a été informé que la cent trente-neuvième session se tiendrait à Rome les 30 et 31 mai 2011. Les dates définitives de la session seraient décidées en consultation avec le Secrétariat du Programme alimentaire mondial.

ANNEXE 1

Barème des contributions 2012-2013
(Le barème 2010-2011 est indiqué à des fins de comparaison)

État Membre	Barème proposé ²	Barème ³
	2012-2013 %	2010-2011 %
Afghanistan	0,004	0,001
Afrique du Sud	0,387	0,292
Albanie	0,010	0,006
Algérie	0,129	0,086
Allemagne	8,056	8,619
Andorre	0,007	0,008
Angola	0,010	0,003
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002
Arabie saoudite	0,834	0,752
Argentine	0,288	0,327
Arménie	0,005	0,002
Australie	1,942	1,796
Autriche	0,855	0,891
Azerbaïdjan	0,015	0,005
Bahamas	0,018	0,016
Bahreïn	0,039	0,033
Bangladesh	0,010	0,01
Barbade	0,008	0,009
Bélarus	0,042	0,02
Belgique	1,080	1,108
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,003	0,001
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie	0,007	0,006
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,006
Botswana	0,018	0,014
Brésil	1,619	0,88
Bulgarie	0,038	0,02
Burkina Faso	0,003	0,002

² Dérivé directement du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur pour 2010-2012 adopté par l'Assemblée générale (Résolution 64/248 du 24 décembre 2009).

³ Dérivé directement du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur pour 2007-2009 adopté par l'Assemblée générale (Résolution 61/237 du 22 décembre 2006).

Burundi	0,001	0,001
Cambodge	0,003	0,001
Cameroun	0,011	0,009
Canada	3,222	2,992
Cap-Vert	0,001	0,001
Chili	0,237	0,162
Chine	3,204	2,68
Chypre	0,046	0,044
Colombie	0,145	0,106
Comores	0,001	0,001
Congo	0,003	0,001
Costa Rica	0,034	0,032
Côte d'Ivoire	0,010	0,009
Croatie	0,098	0,05
Cuba	0,071	0,054
Danemark	0,740	0,743
Djibouti	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001
Égypte	0,095	0,089
El Salvador	0,019	0,02
Émirats arabes unis	0,393	0,304
Équateur	0,040	0,021
Érythrée	0,001	0,001
Espagne	3,192	2,983
Estonie	0,040	0,016
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000
Éthiopie	0,008	0,003
Fédération de Russie	1,610	1,206
Fidji	0,004	0,003
Finlande	0,569	0,567
France	6,152	6,332
Gabon	0,014	0,008
Gambie	0,001	0,001
Géorgie	0,006	0,003
Ghana	0,006	0,004
Grèce	0,694	0,599
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,028	0,032
Guinée	0,002	0,001
Guinée équatoriale	0,008	0,002
Guinée-Bissau	0,001	0,001
Guyana	0,001	0,001
Haïti	0,003	0,002

Honduras	0,008	0,005
Hongrie	0,292	0,245
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,537	0,452
Indonésie	0,239	0,162
Iran (République islamique d')	0,234	0,181
Iraq	0,020	0,015
Irlande	0,500	0,447
Islande	0,042	0,037
Israël	0,386	0,421
Italie	5,023	5,104
Jamahiriya arabe libyenne	0,130	0,062
Jamaïque	0,014	0,01
Japon	12,590	16,706
Jordanie	0,014	0,012
Kazakhstan	0,076	0,029
Kenya	0,012	0,01
Kirghizistan	0,001	0,001
Kiribati	0,001	0,001
Koweït	0,264	0,183
Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,038	0,018
l'ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,005
Liban	0,033	0,034
Libéria	0,001	0,001
Lituanie	0,065	0,031
Luxembourg	0,091	0,086
Madagascar	0,003	0,002
Malaisie	0,254	0,191
Malawi	0,001	0,001
Maldives	0,001	0,001
Mali	0,003	0,001
Malte	0,017	0,017
Maroc	0,058	0,042
Maurice	0,011	0,011
Mauritanie	0,001	0,001
Mexique	2,367	2,268
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Monaco	0,003	0,003
Mongolie	0,002	0,001

Monténégro	0,004	0,001
Mozambique	0,003	0,001
Myanmar	0,006	0,005
Namibie	0,008	0,006
Nauru	0,001	0,001
Népal	0,006	0,003
Nicaragua	0,003	0,002
Niger	0,002	0,001
Nigéria	0,078	0,048
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,875	0,786
Nouvelle-Zélande	0,274	0,257
Oman	0,087	0,073
Ouganda	0,006	0,003
Ouzbékistan	0,010	0,008
Pakistan	0,083	0,059
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,022	0,023
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,002
Paraguay	0,007	0,005
Pays-Bas	1,864	1,882
Pérou	0,091	0,078
Philippines	0,091	0,078
Pologne	0,832	0,504
Portugal	0,514	0,53
Qatar	0,136	0,086
République arabe syrienne	0,025	0,016
République centrafricaine	0,001	0,001
République de Corée	2,271	2,184
République de Moldova	0,002	0,001
République démocratique du Congo	0,003	0,003
République démocratique populaire lao	0,001	0,001
République dominicaine	0,042	0,024
République populaire démocratique de Corée	0,007	0,007
République tchèque	0,351	0,282
République-Unie de Tanzanie	0,008	0,006
Roumanie	0,178	0,07
Royaume-Uni	6,636	6,675
Rwanda	0,001	0,001
Sainte-Lucie	0,001	0,001
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001
Saint-Marin	0,003	0,003

Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001
Sénégal	0,006	0,004
Serbie	0,037	0,021
Seychelles	0,002	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001
Slovaquie	0,143	0,063
Slovénie	0,104	0,097
Somalie	0,001	0,001
Soudan	0,010	0,01
Sri Lanka	0,019	0,016
Suède	1,069	1,076
Suisse	1,135	1,222
Suriname	0,003	0,001
Swaziland	0,003	0,002
Tadjikistan	0,002	0,001
Tchad	0,002	0,001
Thaïlande	0,210	0,187
Timor-Leste	0,001	0,001
Togo	0,001	0,001
Tonga	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,044	0,027
Tunisie	0,030	0,031
Turkménistan	0,026	0,006
Turquie	0,620	0,383
Tuvalu	0,001	0,001
Ukraine	0,088	0,045
Uruguay	0,027	0,027
Vanuatu	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,316	0,201
Viet Nam	0,033	0,024
Yémen	0,010	0,007
Zambie	0,004	0,001
Zimbabwe	0,003	0,008
	100,000	100,000

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011

Introduction

1. La Conférence a approuvé, dans sa résolution 3/2009, une ouverture de crédits nette d'un montant de 1 000,5 millions d'USD, dont 22,8 millions d'USD au titre de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles restant à établir. La Conférence a demandé au Directeur général de faire rapport au Comité financier sur les ajustements apportés au Programme de travail pour tenir compte des économies et gains d'efficacité supplémentaires qui ne figuraient pas dans la structure par chapitre à ce moment-là.
2. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés par la Conférence. En vertu de l'article 4.6 de ce même Règlement, le Directeur général gère les crédits votés de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant l'exercice. Enfin, conformément à l'article 4.5 a) du Règlement financier, le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédit d'une division à l'autre, et l'article 4.5 b) prévoit que les virements entre chapitres budgétaires doivent être approuvés par le Comité financier.
3. Le Comité financier, à ses sessions d'avril et d'octobre 2010, a examiné les mesures prises par le Secrétariat en vue d'obtenir les gains d'efficacité et économies ponctuelles supplémentaires. À sa session d'octobre 2010, il a approuvé les prévisions de répartition entre chapitres des crédits budgétaires 2010-2011, d'un montant de 1,0005 milliards d'USD, découlant, d'une part, des initiatives et des mesures prises pour réaliser 22,8 millions d'USD de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles supplémentaires et, d'autre part, des ajustements résultant de l'élaboration des plans de travail biennaux. Le Comité a pris acte du fait que les prévisions relatives aux virements budgétaires résultant de l'exécution du Programme de travail lui seraient soumises pour examen et approbation en mars 2011.
4. On trouvera dans le présent rapport le montant net ajusté des crédits ouverts au titre de 2010-2011 par chapitre, ainsi que des prévisions relatives aux virements budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail aux fins d'approbation par le Comité.

Prévisions concernant l'exécution du budget 2010-2011

Montant net ajusté des crédits ouverts au titre de 2010-2011

5. Le tableau ci-après (colonnes d et e) montre la répartition entre chapitres des ouvertures de crédit nettes au titre de 2010-2011, ajustée pour tenir compte des gains d'efficacité et des économies ponctuelles examinées et approuvées par le Comité financier. La répartition tient également compte d'un ajustement technique dû à l'évolution du taux standard des dépenses de personnel dans tous les bureaux décentralisés, les taux basés sur le lieu d'affectation ayant été supprimés au profit de taux standard régionaux sans gain ni perte, ainsi que le Comité financier en a été informé à sa session d'octobre 2010⁴. Cet ajustement, qui n'a aucun impact d'ordre programmatique, a été effectué afin de favoriser le suivi des dépenses de personnel effectives au niveau régional et restera inscrit dans la méthodologie employée en 2012-2013. Les ajustements apportés aux ouvertures de crédits nettes figurent également dans le PTB 2012-2013, qui comprend des tableaux de données comparatives avec 2010-2011.

⁴ FC 135/6 Annexe II paragraphe 15.

Virements entre chapitres

6. L'exécution du Programme de travail, c'est-à-dire les dépenses prévues par rapport à l'ouverture nette de crédits, est indiquée dans la colonne f du tableau.

7. Les virements entre chapitres proposés dans le plan de travail biennal et réalisés en 2010 sont brièvement expliqués ci-après dans la section *Vue d'ensemble par chapitre*. La plupart des virements sont le résultat du repositionnement d'activités planifiées dans des objectifs ou des résultats de l'Organisation plus appropriés. Ce repositionnement est fondé sur l'expérience de la planification des activités suivant un modèle axé sur les résultats, y compris des examens par les pairs. Il a été présenté au Comité financier à sa session d'octobre 2010. À ce stade, un autre élément qui joue sur l'exécution du budget tient au fait que les remboursements au titre des dépenses d'appui, principalement pour les secours d'urgence, sont plus élevés que les dépenses prévues. Malgré les techniques sophistiquées de prévision dont on dispose, la répartition et le montant exacts de ces remboursements est difficile à prévoir.

Exécution du budget 2010-2011 (prévisions)

Chapitre (a)	Objectif stratégique/fonctionnel (b)	CR 3/2009 (c)	Gains d'efficacité, économies ponctuelles et autres ajustements (d)	Ouverture nette de crédits 2010-2011 (après ajustements) (e)	Prévisions de dépenses (f)	Différence (g)
1	A - Intensification durable de la production agricole	50 370	-1 189	49 181	47 242	1 939
2	B - Accroissement de la production animale durable	32 566	-929	31 637	29 436	2 201
3	C - Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	57 090	-1 464	55 626	55 379	247
4	D - Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	25 337	-892	24 445	24 765	-320
5	E - Gestion durable des forêts et des arbres	43 569	-1 515	42 054	41 688	366
6	F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	54 645	-1 453	53 192	55 775	-2 583
7	G - Environnement porteur pour les marchés de nature à améliorer les moyens d'existence et le développement rural	41 612	-734	40 878	38 483	2 395
8	H - Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	60 509	-2 055	58 454	59 937	-1 483

Chapitre (a)	Objectif stratégique/fonctionnel (b)	CR 3/2009 (c)	Gains d'efficacité, économies ponctuelles et autres ajustements (d)	Ouverture nette de crédits 2010-2011 (après ajustements) (e)	Prévisions de dépenses (f)	Différence (g)
9	I - Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 848	-537	7 311	8 533	-1 222
10	K - Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales	10 284	-446	9 838	10 969	-1 131
11	L - Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	38 643	-2 072	36 571	42 919	-6 348
12	X - Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	225 457	-4 777	220 680	221 073	-393
13	Y - Administration efficiente et efficace	122 914	-4 332	118 582	113 959	4 623
14	Programme des représentants de la FAO	88 204	90	88 294	86 586	1 708
15	Programme de coopération technique	111 694	0	111 694	111 694	0
16	Imprévus	600	0	600	0	600
17	Dépenses d'équipement	27 118	-315	26 803	26 803	0
18	Dépenses de sécurité	24 866	-180	24 686	24 686	0
	Gains d'efficacité/économies ponctuelles	-22 800	22 800	0	0	0
Total		1 000 526	0	1 000 526	999 926	600

8. D'après les prévisions, on devrait dépenser la totalité des crédits ouverts au titre des chapitres 1 à 14 (Objectifs stratégiques et fonctionnels et Programme des représentants de la FAO). Conformément à la pratique, les soldes non utilisés qui seraient dégagés aux chapitres du Programme de coopération technique (*Chapitre 15*), des dépenses d'équipement (*Chapitre 17*) et des dépenses de sécurité (*Chapitre 18*) seraient reportés à l'exercice biennal suivant. Le Secrétariat demande au Comité d'approuver les virements prévisionnels entre les chapitres budgétaires, qui sont proposés pour les activités planifiées de l'Organisation durant la période restant à courir jusqu'à la fin de l'exercice biennal. Les virements proposés seraient versés aux *chapitres 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 12* et prélevés sur les *chapitres 1, 2, 3, 5, 7, 13 et 14*.

9. On rappelle que l'exercice biennal 2010-11 est le premier dont le rapport se décline en 18 chapitres et non plus en huit comme précédemment. Ce niveau de ventilation des chapitres permet une vision claire et globale des budgets et des dépenses par rapport au cadre des résultats, mais il est aussi plus probable que les virements entre chapitres ne concordent pas parfaitement,

au final, avec ceux proposés actuellement. Comme on peut le voir dans le tableau, les virements actuellement proposés au titre des *chapitres 3, 4, 5 et 12* représentent des sommes particulièrement contenues et pourraient s'inverser dans le résultat final.

10. De plus, alors que l'on prévoit actuellement la pleine dépense de l'ouverture nette de crédit d'un montant de 1 000,5 millions d'USD, on rappelle que le rapport budgétaire à la fin de l'exercice biennal est basé sur le taux de change USD/EUR fixé dans le PTB 2010-2011 à 1 EUR = 1,385 USD (taux budgétaire). Le Secrétariat suit actuellement avec attention la situation mais des variations entre chapitres peuvent apparaître si le pourcentage moyen final des dépenses en EUR diffère significativement des hypothèses formulées dans les prévisions.

11. Un rapport mis à jour sur les virements entre chapitres sera présenté au Comité financier à sa session d'octobre 2011.

Vue d'ensemble par chapitre

12. Les différences entre les dépenses prévues par chapitre et les ouvertures nettes de crédit ajustées proviennent essentiellement de la planification biennale des activités comme expliqué ci-après. Les demandes de virements entre chapitres compenseront la sous-utilisation ou le dépassement de crédits dans chaque chapitre.

- *Chapitre 1 - Objectif stratégique A – Intensification durable de la production agricole – prévision d'une sous-utilisation de crédits.* Les activités du programme du Conseil indépendant pour les sciences et les partenariats, à l'origine inscrites au budget des OS A, B, C, E et H, ont été regroupées et inscrites au budget de l'OS F. On a aussi déplacé la fourniture de l'assistance technique apportée à l'élaboration et à la mise en œuvre des éléments relatifs à la production végétale dans les stratégies et des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire. Ces activités ont été inscrites au budget de l'OS H, qui correspond davantage à l'adoption de l'approche intégrée appliquée à la fourniture d'un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'ensemble des stratégies et des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire. Les activités relevant de la gestion des crises dans la filière alimentaire et celles concernant la production végétale ont été versées au budget de l'OS I. Ces transferts sont compensés par un virement prélevé sur l'OS D, qui permet de réajuster les activités menées en partenariat avec la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture.
- *Chapitre 2 - Objectif stratégique B – Accroissement de la production animale durable – prévision d'une sous-utilisation des crédits.* L'approche plus interdisciplinaire des activités sur la production animale s'est traduite par leur réaffectation à la gestion durable des ressources naturelles et à celle des situations d'urgences, respectivement versées au budget des OS F et I. Les activités liées à la sécurité des aliments d'origine animale ont été reprogrammées de façon plus appropriée dans le cadre de l'OS D et on a déplacé celles en relation avec le programme du Conseil indépendant pour les sciences et les partenariats dans l'OS F. On a aussi déplacé la fourniture de l'assistance technique apportée à la mise en œuvre des éléments relatifs à la production animale dans les stratégies et des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire. Cette activité a été versée au budget de l'OS H afin de tenir compte de l'adoption de l'approche intégrée.
- *Chapitre 3 - Objectif stratégique C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles – pas de changements importants.*
- *Chapitre 4 - Objectif stratégique D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire – pas de changements importants.*
- *Chapitre 5 - Objectif stratégique E – Gestion durable des forêts et des arbres – pas de changements importants.*

- *Chapitre 6 - Objectif stratégique F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture – **prévision d'un dépassement des dépenses***. Les activités et les produits du programme du Conseil indépendant pour les sciences et les partenariats ont été rassemblés dans plusieurs domaines agricoles de ce chapitre, y compris les coalitions avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et le Forum mondial pour le conseil rural (Global Forum on Rural Advisory Services, GFRAS). On a aussi déplacé dans ce chapitre des activités de l'OS H pour mieux tenir compte de leur contribution au travail mené sur les normes relatives à l'information et les méthodes et les outils relatifs à la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition visant à améliorer l'accès global à la gestion des ressources naturelles, ainsi qu'à la mise en commun et à la connaissance de celle-ci.
- *Chapitre 7 - Objectif stratégique G – Environnement porteur pour les marchés de nature à améliorer les moyens d'existence et le développement rural – **prévision d'une sous-utilisation des crédits***. On a transféré dans l'OS L les activités d'appui aux petits producteurs liées au renforcement des capacités nationales pour l'investissement dans l'agriculture, avec l'accent mis sur l'agro-industrie et les infrastructures rurales. Les activités en relation avec les questions de maintien de la qualité et de réduction des pertes dans les chaînes de post-production à valeur ajoutée ont été versées au chapitre de l'OS D. La région du Proche-Orient a transféré des activités de l'OS G dans les OS H et L afin de mieux tenir compte du caractère multidisciplinaire de la promotion du développement rural suivant une approche régionale, qui prendra en compte des facteurs tels que la mondialisation, le changement climatique et les questions relatives aux marchés, conformément aux accords conclus entre les pays membres de la commission ministérielle de l'Union du Maghreb arabe. Des activités de développement rural plus directement liées aux questions d'équité hommes-femmes ont aussi été reprogrammées dans le cadre des OS G à K.
- *Chapitre 8 - Objectif stratégique H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition – **prévision d'un dépassement des dépenses***. On a transféré dans ce chapitre les activités liées à une approche intégrée de la sécurité sanitaire des OS A, B et G. L'augmentation est partiellement compensée par un repositionnement des activités du programme du Conseil indépendant pour les sciences et les partenariats dans l'OS F et d'autres activités dans l'OS L (voir ci-dessous).
- *Chapitre 9 - Objectif stratégique I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles – **prévision d'un dépassement des dépenses***. La contribution cruciale du travail de l'Organisation dans le domaine de la production animale (OS B) est prise en compte dans ce chapitre avec la définition et la reprogrammation des activités liées aux crises dans la filière alimentaire qui proviennent de l'OS A.
- *Chapitre 10 - Objectif stratégique K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, et aux services et à la prise de décision en milieu rural – **prévision d'un dépassement des dépenses***. On a transféré dans ce chapitre une reprogrammation des activités liées à l'édition 2010 de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (Les femmes dans l'agriculture) et les questions de développement rural en relation avec les questions d'équité hommes-femmes (auparavant dans l'OS G).
- *Chapitre 11 - Objectif fonctionnel L – Accroissement et amélioration de l'efficacité de l'investissement public et privé dans l'agriculture et le développement rural – **prévision d'un dépassement des dépenses***. Dans ce chapitre, on met plus clairement l'accent sur les activités de l'Organisation relatives aux capacités nationales d'investissement dans l'agro-industrie et dans les infrastructures rurales. On prend aussi davantage en compte l'établissement de priorités dans les activités relatives aux flux d'investissements publics et privés en Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire des programmes nationaux

d'investissement agricole. Les activités liées à l'édition 2011 de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture sur l'investissement dans l'agriculture ont aussi été transférées dans ce chapitre. Le rôle direct du programme de coopération Sud-Sud dans l'appui au renforcement des compétences pour la mise en œuvre des projets d'investissement (au sein des stratégies et des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire) et pour le suivi de leur mise en œuvre a également été dûment pris en compte dans ce chapitre et les activités qui leur correspondent proviennent de l'OS H.

- *Chapitre 12 - Objectif fonctionnel X – Collaboration efficace avec les États membres et les parties prenantes – pas de changements importants.*
- *Chapitre 13 - Objectif fonctionnel Y – Administration efficace et efficiente – **prévision d'une sous-utilisation des crédits**, qui s'explique par un effort de rationalisation des procédures administratives dans les régions et par le fait que les revenus au titre des dépenses d'appui sont plus élevés que prévu.*
- *Chapitre 14 – Programme des représentants de la FAO – **prévision d'une sous utilisation des crédits**, qui s'explique principalement par le fait que les revenus au titre des dépenses d'appui sont plus élevés que prévu.*

ANNEXE III**MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE**

1. *Le Comité de l'éthique agit en tant que groupe de consultation sur toutes les questions d'éthique au sein de l'Organisation, supervise le fonctionnement du programme d'éthique et il est le garant du bon fonctionnement de celui-ci. Le Comité de l'éthique n'a aucune responsabilité formelle d'encadrement vis-à-vis du Bureau de l'éthique et ne participe pas aux activités opérationnelles liées au mandat de ce dernier.*

2. *Le Comité de l'éthique est établi pour une période initiale de quatre ans. Au cours de cette période, les Membres, par l'intermédiaire du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Comité financier et du Conseil, examinent les travaux du Comité afin de décider, à l'issue de cette période, soit de renouveler le mandat du Comité pour quatre ans, soit d'établir le Comité de manière permanente, et afin d'apporter toute modification nécessaire à son modus operandi.*

Mandat du Comité de l'éthique

3. *Étant entendu que, par principe, il n'a aucune responsabilité formelle d'encadrement vis-à-vis du Bureau de l'éthique et qu'il ne participe pas aux activités opérationnelles, le Comité de l'éthique a pour mandat:*

- a) *d'examiner toutes les questions relatives à la mise au point, à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'éthique de l'Organisation, y compris son programme de déclaration de situation financière ou son programme de prévention des conflits d'intérêt;*
- b) *de suivre les activités du Bureau de l'éthique sur la base de rapports réguliers soumis au Comité par le Bureau de l'éthique et de formuler des recommandations sur ces activités;*
- c) *d'émettre des avis sur les affaires que le Directeur général lui soumet;*
- d) *d'examiner les principales composantes du programme d'éthique, notamment les politiques, les règlements et règles en la matière, la diffusion d'informations, la formation, les programmes de déclaration de situation financière, la prévention des conflits d'intérêt et les politiques associées;*
- e) *de soumettre un rapport annuel sur ses activités au Directeur général, au Comité financier et au Comité des questions constitutionnelles et juridiques;*
- f) *d'examiner toute question relative à l'exécution de son mandat ou d'émettre des avis à ce sujet.*

Composition du Comité de l'éthique

4. *Le Comité de l'éthique est composé des membres suivants, qui sont nommés par le Directeur général:*

1. *Trois personnes honorablement connues, externes à l'Organisation, dont la candidature est approuvée par le Conseil, sur recommandation du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques;*
- g) *Un Directeur général adjoint;*
- h) *Le Conseiller juridique.*

5. *Le président du Comité de l'éthique est élu par le Comité parmi ses membres externes pour une période de deux ans.*

Durée du mandat

6. *Les membres extérieurs à l'Organisation sont nommés pour un mandat de deux ans, que le Directeur général peut renouveler, sous réserve de l'approbation du Conseil, sur recommandation du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques. Le Conseiller juridique est membre de droit du Comité de l'éthique. Le Directeur général adjoint*

se voit confier un mandat de deux ans renouvelable pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans, à la discrétion du Directeur général. Si un poste devient vacant, un remplaçant est nommé pour le restant du mandat, conformément à la procédure applicable.

Sessions

7. *Le Comité de l'éthique tient au moins deux sessions ordinaires chaque année. Des sessions supplémentaires peuvent être convoquées par le président si ce dernier le juge nécessaire. Le Directeur général peut demander au président de convoquer une réunion si nécessaire.*

Quorum

8. *La présence de tous les membres est obligatoire à chaque réunion. Si le président le juge approprié, des réunions peuvent avoir lieu en présence de quatre membres au moins⁵.*

Secrétariat

9. *L'Organisation prend les dispositions administratives nécessaires au fonctionnement du Comité de l'éthique.*

⁵ Comme il a été parfois signalé lors de débats antérieurs, en raison de la nature du Comité, les propositions concernant son fonctionnement ne prévoient pas pour le moment de règles détaillées (par exemple sur les procédures de vote) mais la question pourrait être revue à la faveur d'un éventuel réaménagement des activités du Comité.

ANNEXE IV**DOCUMENTS POUR INFORMATION**

- Rapport sur les placements 2010 (doc. FC 138/INF/2)
- État d'application des recommandations du Comité financier (doc. FC 138/INF/3)
- Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies
 - La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies: les centres de services délocalisés (JIU/REP/2009/6) (doc. FC 138/INF/4)
 - Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2009/8) (doc. FC 138/INF/5)
 - La déontologie dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/3) (doc. FC 138/INF/6)
- Informations sur certains aspects du programme d'exécution du Plan d'action immédiate (doc. FC 138/INF/7)
- Informations sur les projets financés par le Dispositif pour les dépenses d'équipement (doc. FC 138/INF/8)
- Informations demandées par le Comité financier sur l'Article 12 du Statut de la Commission de la fonction publique internationale (doc. FC 138/INF/9)